

## **Commission de suivi de site MINAKEM Beuvry Production**

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 4 juin 2019

### Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur DESTOUCHES, Sous-Préfet de Douai  
Madame CHEVALIER, DREAL  
Monsieur MALBRANCO, DDTM Nord  
Lieutenant CLAIRON, Gendarmerie d'Orchies  
Madame KNOCHAERT, direction de la sécurité, Préfecture de Lille  
Madame HAREMZA, sous-préfecture de Douai

### Collège "Exploitant"

Monsieur TESTAUD, Minakem Beuvry Production, directeur du site  
Monsieur TOURBEZ, Minakem Beuvry Production, responsable hygiène, sécurité et environnement

### Collège "salariés"

Madame VEY, Minakem Beuvry Production  
Madame LANIER, Minakem Beuvry Production  
Monsieur MAZAGRAN, Minakem Beuvry Production

### Collège "Riverains"

Monsieur DESPRES, Riverain

### Collège "Collectivités"

Monsieur DANNA, mairie de Beuvry-la-Forêt  
Monsieur VALIN, mairie de Bouvines

### "Personnalités Qualifiées"

Capitaine JADAS, SDIS 59  
Adjudant-chef FRANCOIS, SDIS 59

### Secrétariat de la CSS :

Madame GAMELIN, S3PI  
Monsieur VANDEWIELE, S3PI

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Introduction du Président de la CSS.....	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2018 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
III.	Questions et échanges .....	6

*La séance est ouverte à 10 heures 10.*

## **I. Introduction du Président de la CSS**

Monsieur DESTOUCHES rappelle que la présente séance de la Commission de Suivi doit permettre de tirer un bilan des conditions d'exploitation du site classé SEVESO « seuil haut » de Minakem installé à Beuvry-la-forêt, et d'évaluer les risques que cette exploitation est susceptible de poser ainsi que les mesures de protection mises en œuvre par l'industriel.

Il rappelle également que la composition de la CSS a été mise à jour au travers de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2019. Monsieur DESTOUCHES avait demandé à l'occasion de cette mise à jour que la gendarmerie nationale et le renseignement territorial soient intégrés dans le collège des représentants des administrations.

Monsieur DESTOUCHES propose d'élire un nouveau président de la CSS pour l'année 2019.

*Monsieur TESTAUD se déclare candidat. Aucun autre candidat ne se présente.*

*Monsieur TESTAUD est désigné président de la CSS.*

## **II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2018 (risques technologiques et risques chroniques)**

### **1. Présentation de Minakem Beuvry Production**

Monsieur TESTAUD rappelle que le site Minakem de Beuvry-la-Forêt, qui appartient au groupe Minafin, se situe en bordure du parc naturel régional de la Scarpe-Escaut. Il fabrique des produits de chimie fine destinés aux industries pharmaceutiques et cosmétiques, et exploite 41 réacteurs avec un revêtement en acier vitrifié et 17 réacteurs en acier inoxydable, ainsi qu'un certain nombre d'équipements de plus petite taille. Il compte, sur 4 hectares, trois entrées principales, une unité de production/laboratoire de contrôle qualité, une unité HSE/Maintenance, un laboratoire de R&D, une zone de traitement des eaux et des déchets, deux zones de stockage de matières premières liquides et solides, et un bâtiment administratif. Le site rejette ses effluents aqueux, une fois qu'ils ont été traités par sa station d'épuration, dans le cours d'eau de La Carpière.

Fin décembre 2018, le site employait 165 salariés, contre 149 à fin 2017. En raison d'une hausse de l'activité, une 4<sup>e</sup> équipe de production a été mise en place à compter de juin 2018. Le site fonctionne maintenant en continu du lundi 6 heures au samedi 21 heures.

### **2. Sécurité sur le site**

Monsieur TOURBEZ annonce que 2 accidents avec arrêt (pour un total de 40 jours d'arrêt), 2 accidents sans arrêt, 7 soins et 1 accident de trajet ont été enregistrés sur le site en 2018. L'accidentologie a remonté après une forte baisse entre 2011 et 2017. Toutefois, les accidents avec arrêt ne sont pas liés aux processus : ils concernent un salarié qui a fait une chute dans un escalier et un opérateur qui s'est blessé en effectuant un faux mouvement (occasionnant chacun 20 jours d'arrêt de travail). Un arbre des causes a été réalisé sur ces deux accidents, et l'analyse a été transmise à l'ensemble des collaborateurs, accompagnée d'une sensibilisation. Le taux de gravité du site atteint 0,23 (nombre de jours d'arrêt de travail pour 1000 heures travaillées) en 2018, alors qu'il était inférieur à 0,10 entre 2014 et 2017, pour une moyenne de 0,26 dans les entreprises du Nord-Pas-de-Calais.

Maîtrise des procédés : toutes les matières premières et les produits de process sont testés systématiquement en laboratoire avant d'accéder à la chaîne de production.

Concernant les formations de lutte contre l'incendie en diminution en 2018, une réflexion est en cours pour impliquer davantage de personnes en tant que formateur.

Par ailleurs, 104 plans de prévention ont été rédigés en 2018 et transmis à la CSSCT (Commission santé, sécurité et condition de travail) de l'établissement et à l'Inspection du travail. Aucun accident n'a été enregistré chez les entreprises extérieures lors de leurs interventions sur le site de Beuvry-la-Forêt.

Un exercice POI (une simulation de fuite de brome, avec un blessé par intoxication) a été organisé le 22 novembre 2018. Il devait permettre de vérifier la qualité du recensement du personnel, ainsi que l'efficacité de la communication (à la fois en interne et avec le SDIS) et de la prise en charge des victimes. Lors de cet exercice, le recensement a été rapide (18 minutes pour 140 personnes), et l'alerte a été transmise au SDIS 11 minutes après le déclenchement de l'alarme. De plus, la communication avec le SDIS s'est révélée satisfaisante. Toutefois, le site n'a pas clairement indiqué dans son message d'alerte que le POI était déclenché. En outre, le SDIS a demandé au site de suivre avec plus d'attention la consommation d'eau de ses dispositifs d'urgence, de leur mettre à disposition des moyens de transcription supplémentaires dans le PC d'exploitation et de faire attention à la ventilation en cas de fuite toxique.

Capitaine JADAS précise que cet exercice s'est avéré particulièrement rassurant. Le SDIS a été alerté rapidement, et il a pu constater à son arrivée sur le site que les procédures adéquates avaient été mises en œuvre. Un nouvel exercice POI sera organisé au second semestre 2019.

Monsieur TOURBEZ souligne que ce POI sert de base à l'actualisation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) relatif au site, qui est en cours d'actualisation par la Préfecture de Lille.

Monsieur DESTOUCHES remarque que le PPI en question date de 2006. Il est donc largement obsolète. Lors de la réunion de la CSS de 2018, Monsieur DESTOUCHES avait demandé d'accélérer sa mise à jour. Il lui avait alors été indiqué que la révision était en cours, et qu'un exercice PPI serait organisé au cours du 2<sup>d</sup> semestre 2018.

Madame KNOCHAERT indique que le PPI relatif au site de Minakem sera révisé au plus tôt au 2<sup>d</sup> semestre 2019.

Monsieur DESTOUCHES constate que la mise à jour annoncée l'année précédente n'a pas été réalisée, et que l'exercice n'a pas eu lieu. Pourtant, le PPI constitue un outil opérationnel pour le SDIS, la gendarmerie, et un certain nombre d'autres services, et peut s'avérer essentiel en cas d'incident sérieux. L'accélération de la mise à jour du PPI relatif à Minakem s'impose.

Madame KNOCHAERT explique que sa direction a conscience des retards dans la mise à jour des PPI. Toutefois, la révision du PPI du site de Minakem ne sera sans doute pas réalisée avant 2020.

Capitaine JADAS souligne que le SDIS a la chance de disposer d'un POI complet pour le site de Minakem, et d'un plan communal de sauvegarde de la commune de Beuvry-la-Forêt à jour. Toutefois, le fait que le PPI soit obsolète aura nécessairement des conséquences sur la qualité de l'intervention des secours en cas d'événement qui justifierait son déclenchement.

Monsieur DESTOUCHES précise que sans PPI à jour il faudrait à minima mettre à jour la chaîne d'alerte en cas d'accident avec le répertoire des personnes à contacter.

Monsieur TOURBEZ indique par ailleurs qu'une alarme incendie a été déclenchée le 26 septembre 2018 sur le site de Beuvry-la-Forêt, suite à un départ de feu de solvant (dû à un défaut de continuité électrique sur une tuyauterie de transfert). Ce départ de feu a été éteint par

l'équipe d'intervention locale. Des actions correctives ont été mises en œuvre à la suite de cet événement.

### **3. Sécurité sur le site**

4 événements relatifs à la sécurité ont été enregistrés en 2018 : la présence d'un véhicule suspect aux abords du site, une intrusion dans le bureau des magasins, un chauffeur de poids lourd qui n'avait pas été référencé dans la liste des chauffeurs habilités, et des bruits suspects entendus aux abords du site.

Monsieur DESTOUCHES constate que ces événements sont de faible gravité, mais que la chaîne d'intervention a parfaitement fonctionné dans chaque cas. Toutefois, il s'interroge sur les procédures de vérification du passif des candidats au recrutement, un sujet déjà évoqué lors de la précédente séance.

Monsieur TESTAUD explique que la plupart des derniers recrutements effectués en 2018 concernaient des salariés en CDD dont le contrat a été transformé en CDI. Cependant, il prend note de la possibilité donnée à l'entreprise de faire appel aux services du Renseignement Territorial en cas de recrutement d'un candidat extérieur.

### **4. Impact environnemental**

Monsieur TOURBEZ indique que la consommation d'eau du site a augmenté en 2018 en raison de la hausse de l'activité, mais reste inférieure aux limites fixées par arrêté préfectoral. Le rendement de la station d'épuration reste correct (93,7 %), et la DCO en sortie est toujours inférieure au seuil fixé par arrêté préfectoral. Un contrôle inopiné des rejets de la station, mandaté par la DREAL, a montré un léger dépassement de la concentration en azote et en AOX, sans doute dû au redémarrage de la station d'épuration qui avait eu lieu peu de temps avant les mesures.

Il y a eu aussi une augmentation de la consommation d'électricité de la station d'épuration (plus gros équipement électrique du site) de 19.6% par rapport à 2017. Augmentation liée à une plus grande quantité d'eau traitée suite à l'augmentation de l'activité. Même causalité pour l'augmentation de la quantité de déchets produits par le site.

Trois plaintes de riverains ont été enregistrées en 2018. La principale concerne un riverain qui s'est plaint de nuisances sonores : des mesures de bruit ont été effectuées sur sa propriété, et une paroi limitant les nuisances a été installée. Des mesures ont également été réalisées sur le site en 2019, et leurs résultats sont conformes aux contraintes réglementaires d'après M. TOURBEZ.

Monsieur DESPRES, souligne que ces nuisances sonores ne s'expliquent pas uniquement par leur niveau, mais par le fait que le bruit soit continu, et dure maintenant depuis 10 ans. Après avoir prévenu le site, la mairie et la Préfecture, il attend maintenant des actes.

Monsieur TESTAUD explique que Minakem comprend l'agacement de Monsieur DESPRES, et travaille à identifier et à traiter les sources de bruit. Toutefois, ces démarches prennent du temps.

Monsieur TOURBEZ souligne également que le site réalisant une activité industrielle, il sera impossible de descendre en dessous d'un certain niveau de bruit.

Monsieur DESTOUCHES remarque que Monsieur DESPRES doit avoir conscience qu'aucune solution optimale ne saurait être trouvée, l'existence du site industriel étant antérieure à son installation à proximité.

Monsieur DESPRES en convient, mais le site de Minakem était très différent au moment où il a emménagé, et le bruit qu'il génère s'est intensifié au cours des dernières années.

Monsieur TOURBEZ précise que les démarches mises en œuvre continueront, afin de limiter les nuisances sonores constatées par Monsieur DESPRES.

Monsieur DANNA précise qu'au niveau de la mairie un périmètre a été mis en place autour du site afin d'éviter la construction de toutes nouvelles habitations.

### **5. Bilan réglementaire**

La DREAL a réalisé une visite d'inspection renforcée le 5 novembre 2018, et a constaté quelques insuffisances dans l'étude de danger, insuffisances qui sont en cours d'étude. L'inspection du travail a, quant à elle, effectué une inspection le 7 décembre 2018.

## **III. Questions et échanges**

*Aucune question n'est posée.*

*La séance est levée à 11 heures 40.*

Le Président de la CSS



Vincent TESTAUD